



Nations Unies

Rapport du Comité des conférences pour 2018

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-treizième session

Supplément n° 32



Rapport du Comité des conférences pour 2018



Nations Unies • New York, 2018

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 octobre 2018).

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	5
A. Composition	5
B. Membres du Bureau	5
C. Organisation des travaux	5
D. Programme de travail	6
E. Participation d'observateurs.	6
II. Gestion des réunions	7
A. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019	7
B. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	7
C. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité	7
D. Utilisation des services de conférence par les organes de l'ONU.	8
E. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres.	8
F. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique	8
III. Gestion de la documentation	9
A. Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents	9
B. Distribution simultanée des documents.	9
C. Numérisation et mise en ligne de documents anciens qu'il importe de préserver	9
IV. Tableaux d'effectifs.	10
V. Installations et accessibilité	11
A. Utilisation des locaux de l'ONU	11
B. Accessibilité	11
VI. Évaluation de la qualité des services de conférence	12
VII. Organisation des travaux	13
Annexes	
I. Projet de résolution	14

II.	Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2019	28
A.	Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019	30
B.	Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	74
C.	Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2019	75

Chapitre I

Questions d'organisation

A. Composition

1. En application de la résolution [43/222](#) B de l'Assemblée générale, en 2018, le Comité des conférences était composé des États Membres suivants : Allemagne, Autriche, Botswana, Brésil, Chine, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guyana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Japon, Kenya, Libéria, Maroc, Népal et Sierra Leone.

B. Membres du Bureau

2. À sa session d'organisation de 2018 (551^e séance), le 23 avril 2018, le Comité a élu les membres suivants pour 2018 :

Président :

Nirmal Raj **Kafle** (Népal)

Vice-Présidentes :

Megayla Ulana **Austin** (Guyana)

Rita **Le Diffard** (Hongrie)

Carolyn **Strainic** (États-Unis d'Amérique)

Rapporteuse :

Vivian Wruto Gartayn **Lombeh** (Libéria)

C. Organisation des travaux

3. À sa session d'organisation, le Comité a décidé qu'il suivrait les directives, adoptées en 1994 et 1995, concernant son examen des demandes de dérogation au calendrier des conférences et des réunions déposées entre deux sessions, et se réunirait chaque fois que nécessaire pour examiner les demandes ayant une incidence sur ce calendrier pendant les sessions de l'Assemblée générale.

4. À la même session, le Sous-Secrétaire général au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences s'est exprimé devant le Comité. Les représentants de l'Équateur et du Guyana ont fait chacune une déclaration.

5. Le Comité a tenu sa session de fond du 4 au 10 septembre 2018 (552^e et 553^e séances). À l'ouverture de la session de fond, le 4 septembre, la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/73/93](#)). Des déclarations ont été faites au cours des séances par les représentants des États Membres suivants : Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et France.

D. Programme de travail

6. À sa session d'organisation de 2017 (547^e séance), le 21 juin 2017, le Comité avait prié le Secrétariat de lui présenter l'ordre du jour provisoire de 2018 à sa session d'organisation de 2018. À sa session d'organisation de 2018 (551^e séance), le 23 avril 2018, il a adopté l'ordre du jour provisoire ([A/AC.172/2018/L.1](#)) et prié le Secrétariat de lui présenter l'ordre du jour provisoire de 2019 à sa session d'organisation de 2019. Il a par ailleurs décidé d'inscrire à son programme de travail de l'année des réunions informelles, qui se tiendraient avant la session de fond ou sur demande et au cours desquelles le Secrétariat communiquerait des renseignements sur les questions relatives à la gestion des conférences intéressant les États Membres.

E. Participation d'observateurs

7. Trois États Membres – Cuba, Guinée équatoriale et Sierra Leone – étaient représentés en qualité d'observateurs à la session d'organisation du Comité. Un État Membre – Cuba – était représenté en qualité d'observateur à la session de fond.

Chapitre II

Gestion des réunions

A. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019

8. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité a examiné et adopté le projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019 (A/AC.172/2018/L.2).

B. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

9. À la même séance, le Comité a examiné les sections du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/73/93, sect. II.A, et dossier d'information¹, sect. I.A) relatives aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès.

Conclusions et recommandations

10. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes suivants à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante-treizième session, à condition que les services de conférence destinés à toutes ces réunions soient assurés sous réserve de disponibilité et de façon à ce que ses travaux et ceux de ses grandes commissions ne s'en ressentent pas :

- a) Comité des relations avec le pays hôte ;
- b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ;
- c) Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ;
- d) Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies ;
- e) Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- f) Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

C. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

11. Dans sa résolution 72/19, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier biennal des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, et autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et

¹ Voir https://coc.dgacm.org/assets/documents/2018_Supplementary_Information.pdf (en anglais seulement).

les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-douzième session. Le calendrier a été publié sous la cote [A/AC.172/2018/2](#).

12. Le Comité des conférences a approuvé les demandes suivantes :

a) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait tenir sa soixante-neuvième session à Genève plutôt qu'à New York, du 24 au 26 janvier 2018 ;

b) Une demande des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme, qui souhaitaient tenir leur trentième réunion annuelle à New York, au lieu de Genève, du 28 mai au 1^{er} juin 2018 ;

c) Une demande du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, qui souhaitait disposer d'une journée supplémentaire pour sa quarante-quatrième session et tenir celle-ci du 11 au 14 décembre 2018 de façon à permettre aux comités de contrôle du système des Nations Unies de se rencontrer, sous ses auspices, à ladite session ;

d) Une demande du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait tenir sa soixante et onzième session à Genève plutôt qu'à New York, du 30 janvier au 1^{er} février 2019.

D. Utilisation des services de conférence par les organes de l'ONU

13. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité des conférences a examiné la section du rapport dans laquelle figurait une analyse de l'utilisation des services de conférence mis à la disposition des organes de l'Organisation ([A/73/93](#), par. 14, et dossier d'information, sect. I.C et I.D).

14. Le Président a dit que, comme les années précédentes, des lettres seraient adressées aux présidents des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier et qui affichent un taux d'utilisation inférieur à l'objectif de 80 % pour les six dernières années.

E. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

15. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à la prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ([A/73/93](#), par. 16 et 17, et dossier d'information, sect. I.D).

F. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

16. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport consacrée à l'utilisation des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique ([A/73/93](#), par. 18, et dossier d'information, sect. I.C).

Chapitre III

Gestion de la documentation

A. Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents

17. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant le respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents ([A/73/93](#), par. 31 à 37).

Débat

18. Le représentant d'une délégation s'est dit prêt à travailler avec le Comité pour régler les questions liées au respect des délais de traitement et de publication des documents relatifs à la Cinquième Commission. Un autre représentant a noté que l'augmentation du nombre de réunions non inscrites au calendrier des conférences mettait de plus en plus à l'épreuve les capacités du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

B. Distribution simultanée des documents

19. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport concernant la publication simultanée des documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation ([A/73/93](#), par. 45).

C. Numérisation et mise en ligne de documents anciens qu'il importe de préserver

20. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport concernant la numérisation et la mise en ligne de documents anciens qu'il importe de préserver ([A/73/93](#), par. 46).

Chapitre IV

Tableaux d'effectifs

21. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité a examiné les sections du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant les tableaux d'effectifs et la charge de travail ([A/73/93](#), par. 52 à 62, et dossier d'information, sect. III).

Débat

22. Un représentant a estimé qu'il convenait de signer davantage de mémorandums d'accord avec des institutions d'enseignement supérieur, en particulier celles qui avaient déjà introduit, ou envisageaient d'introduire, des programmes de formation destinés aux traducteurs et interprètes de l'ONU. De telles initiatives, visant à moderniser et à rationaliser le travail des services linguistiques, devraient avoir pour objectif, au premier chef, d'améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation dans les six langues officielles. Les nouvelles technologies devraient être compatibles avec cet objectif et aisément utilisables dans toutes les langues officielles. Or, la qualité passe, dans une grande mesure, par de bonnes conditions de travail et une répartition équitable des ressources adéquates – humaines et autres – entre tous les services linguistiques. Le Secrétariat devrait assurer le transfert harmonieux des connaissances entre les fonctionnaires expérimentés et les nouvelles recrues. Le représentant appuyait le recours à du personnel temporaire, en particulier dans les services linguistiques en sous-effectifs, conformément à la résolution [72/19](#) de l'Assemblée générale relative au plan des conférences.

Chapitre V

Installations et accessibilité

A. Utilisation des locaux de l'ONU

23. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité a examiné la partie du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant l'utilisation des locaux de l'Organisation à New York ([A/73/93](#), par. 30).

B. Accessibilité

24. À la même séance, le Comité a examiné la partie du rapport concernant l'accessibilité des services de conférence ([A/73/93](#), par. 63 à 66).

Chapitre VI

Évaluation de la qualité des services de conférence

25. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relative à l'évaluation de la qualité des services de conférence ([A/73/93](#), par. 67 à 69).

Chapitre VII

Organisation des travaux

26. À sa 552^e séance, le 4 septembre 2018, le Comité des conférences a examiné les procédures relatives à la participation d'observateurs à ses travaux, conformément au paragraphe 20 de la section II.A de la résolution [57/283](#) B de l'Assemblée générale, et est convenu de les garder à l'examen.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures sur le plan des conférences, notamment la résolution [72/19](#) du 1^{er} décembre 2017,

Rappelant également ses résolutions antérieures sur le multilinguisme, notamment la résolution [71/328](#) du 11 septembre 2017, réaffirmant leurs dispositions relatives aux services de conférence, et considérant que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, concourt à la réalisation des objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant sa résolution [42/207](#) C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2018² et le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences³,

Réaffirmant le rôle qui revient à la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires,

Rappelant sa résolution 14 (I) du 13 février 1946 et le rôle qui revient au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire qui relève d'elle,

I

Calendrier des conférences et des réunions

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2018¹ ;
2. *Approuve* le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences⁴, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution ;
3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2019 tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aura prises à sa soixante-treizième session ;
4. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, notamment les résolutions [53/208](#) A du 18 décembre 1998, [54/248](#) du 23 décembre 1999, [55/222](#) du 23 décembre 2000, [56/242](#) du 24 décembre 2001, [57/283](#) B du 15 avril 2003, [58/250](#)

² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 32 ([A/73/32](#)).

³ [A/73/93](#).

⁴ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-treizième session, Supplément n° 32 ([A/73/32](#)), annexe II.

du 23 décembre 2003, [59/265](#) du 23 décembre 2004, [60/236](#) A du 23 décembre 2005, [61/236](#) du 22 décembre 2006, [62/225](#) du 22 décembre 2007, [63/248](#) du 24 décembre 2008, [64/230](#) du 22 décembre 2009, [65/245](#) du 24 décembre 2010, [66/233](#) du 24 décembre 2011, [67/237](#) du 24 décembre 2012, [68/251](#) du 27 décembre 2013 et [72/19](#), en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

5. *Note également avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions sur le plan des conférences, notamment la résolution [69/250](#) du 29 décembre 2014, en ce qui concerne Yom Kippour, la Journée du Vesak, Diwali, GURPURAB, le Noël orthodoxe et le Novruz, et demande à tous les organes intergouvernementaux intéressés de continuer à se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et des réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses propres résolutions ;

7. *Invite* les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions ;

8. *Rappelle* l'article 153 de son Règlement intérieur et, dans le cas des résolutions ayant des incidences financières, prie le Secrétaire général de préciser les modalités d'organisation des conférences, compte tenu des tendances constatées à l'occasion d'autres réunions du même type, de sorte que les services de conférence et de traitement de la documentation soient mobilisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible ;

9. *Réaffirme* qu'il faut remédier au problème des activités qui font double emploi dans les services de conférence et note à cet égard que le Conseil économique et social a approuvé, dans sa résolution [2018/30](#) du 24 juillet 2018, une liste simplifiée d'organes dont les conférences et réunions devraient figurer dans les futurs calendriers provisoires des conférences qu'il examinera à compter de sa session de 2019 ;

10. *Se déclare préoccupée* par l'habitude prise de prolonger les travaux de la Cinquième Commission pendant la deuxième partie de la reprise de sa session et par l'effet de cette pratique sur les services fournis par le Secrétariat, y compris la disponibilité des salles de conférence et des services linguistiques ;

II

Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

11. *Réaffirme* la pratique qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres ;

12. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions⁵ ;

13. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes de l'Organisation ;

⁵ [ST/AI/416](#).

14. *Note* que le taux global d'utilisation pour tous les organes dont les réunions sont inscrites au calendrier des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence a été de 81 % en 2017 et de 80 % en 2016, 2015 et 2014, et qu'il correspond donc à la norme, fixée à 80 % ;

15. *Exhorte* les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation est inférieur à la norme de 80 % depuis six ans à prendre ce taux en considération lorsqu'ils planifieront leurs sessions, de manière à atteindre la norme ;

16. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et d'élaborer ou de réaménager leur programme de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées aux services de conférence, dans un souci d'efficacité ;

17. *Exhorte* les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur sont allouées en matière de services de conférence à collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et à envisager de modifier leur programme de travail, notamment de le réaménager en tenant compte du caractère récurrent de certains points de l'ordre du jour, en vue d'améliorer leur taux d'utilisation des ressources ;

18. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances réduisent notablement les taux d'utilisation des organes concernés, invite les secrétariats et les bureaux desdits organes à porter toute l'attention voulue à cette question et accueille avec satisfaction les mesures qui ont été prises pour informer rapidement le Secrétariat de tout changement de ce type de sorte que les services de conférence puissent être aisément affectés à d'autres réunions ;

19. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises par les organes qui ont réaménagé leur programme de travail pour optimiser l'utilisation des services de conférence ;

20. *Demande* au Comité des conférences de tenir des consultations avec les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des six dernières années et de faire les recommandations qui s'imposent afin que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées au mieux ;

21. *Accueille avec satisfaction* le fait que le Secrétaire général ait pris des mesures pour améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence et, à cet égard, l'engage à accroître l'efficacité de ces services et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatrième session ;

22. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence ;

23. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre aux organes autorisés à se réunir « selon les besoins » qu'ils doivent continuer d'optimiser les services de conférence qui leur sont fournis et le prie en outre de lui faire rapport à sa soixante-quatrième session sur les services de conférence fournis à ces organes ;

24. *Mesure* l'importance que les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres revêtent pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et prie le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'informer dès que possible les groupes demandeurs de la disponibilité

des services de conférence, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée ;

25. *Note* que la proportion de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a généralement baissé en 2017 et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes dus au fait que certaines de ces réunions se déroulent sans services d'interprétation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

26. *Exhorte une fois de plus* les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort, au stade de la programmation, pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, si possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes ;

27. *Constate* que le taux d'utilisation des services du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique a augmenté et note la poursuite des initiatives visant à améliorer les installations de conférence de la Commission ;

28. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour remédier à la détérioration des installations et à la capacité limitée du centre de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

29. *Salue* l'initiative dont le Secrétaire général a fait preuve en recherchant des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience des services de conférence, félicite le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences d'avoir mis en place des solutions novatrices pour la prestation de services techniques de secrétariat et la gestion des réunions et de la documentation, et encourage le Département à poursuivre les efforts qu'il fait pour préserver la qualité de ses services tout en réalisant des gains d'efficience ;

30. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer les services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence, notamment en recensant et en éliminant les éventuels recoupements, les chevauchements d'activités et les doubles emplois, en trouvant des solutions novatrices, en créant des effets de synergie et en réduisant les coûts sans compromettre la prestation ni la qualité des services, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

31. *Souligne de nouveau* qu'il faut continuer de moderniser toutes les installations de conférence, y compris de visioconférence, des quatre principaux centres de conférence, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session au plus tard ;

32. *Se félicite* des mesures visant à faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de conférence et à les aider à utiliser les installations, notamment la création du Centre d'accessibilité, et engage le Secrétaire général à continuer de s'occuper en priorité de ces questions et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

33. *Prend note avec satisfaction* de la règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale qui, lorsqu'elle peut être appliquée, offre une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence, à cet égard, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour faire plus d'économies en l'appliquant rigoureusement lorsque la qualité des services ne risque pas d'en souffrir, et de faire rapport sur la question au Comité des conférences

à sa session de fond de 2019, et le prie également de continuer de rendre compte des économies faites grâce à la mise en œuvre des projets de gestion intégrée à l'échelle mondiale ;

III

Renforcer la gestion intégrée à l'échelle mondiale, mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence

34. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences⁶, rappelle également qu'au paragraphe 81 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que la gestion des services de conférence soit assurée de manière intégrée dans tous les lieux d'affectation de l'Organisation, et souligne une fois encore que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est chargé d'appliquer les politiques, de formuler les normes et les directives, de superviser et de coordonner les services de conférence de l'Organisation des Nations Unies et d'administrer l'ensemble des ressources prévues au chapitre pertinent du budget, alors que les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi sont responsables de leurs activités opérationnelles quotidiennes et doivent en rendre compte, conformément au paragraphe 7 de la section II.B de sa résolution 57/283 B ;

35. *Note* qu'ont été menées à bien les évaluations internes relatives aux mécanismes de responsabilisation et à la répartition entre la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les Directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne des attributions relatives aux politiques régissant la gestion des conférences, aux activités et à l'utilisation des ressources disponibles, prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatorzième session de la suite donnée à ces évaluations internes et rappelle à cet égard, entre autres, le paragraphe 36 de sa résolution 72/19 ;

36. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, faire des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence ;

37. *Constate* que le concept de gestion intégrée à l'échelle mondiale est pleinement appliqué dans les services de conférence sous tous leurs aspects pour les quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de l'informer, et d'informer le Comité des conférences, des progrès de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de lui présenter des informations exactes et actualisées sur toute nouvelle initiative relevant des compétences du Comité ;

38. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans le développement et la mise en service des logiciels de gestion des services de conférence, à savoir gData, gDoc, gMeets et gText, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'ils soient mis en service de manière intégrée dans le cadre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat, qu'elle a approuvée dans sa résolution 69/262 du 29 décembre 2014, et de rendre compte des progrès accomplis pour ce qui est de leur fonctionnement, de leur maintenance et de leur intégration avec les systèmes existants, selon qu'il conviendra ;

⁶ A/70/122.

39. *Souligne* que toutes les initiatives visant à mettre à profit les technologies, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

40. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur fondamental de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence ;

41. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences prend pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation, et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et le prie également de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard ;

42. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers, de s'efforcer d'obtenir un taux de réponse plus élevé aux enquêtes sur la qualité des services et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus ;

43. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis et tenir compte des observations ou réclamations que ceux-ci formulent par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettent de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations des États Membres et des présidents et secrétaires des commissions et comités sur la qualité des prestations, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

44. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir des appréciations sur la qualité des services de conférence fournis par le Secrétariat, à l'occasion de réunions organisées une ou deux fois par an, en veillant à ce que les États Membres puissent porter une appréciation et demander des renseignements sur toute question ayant trait aux conférences ou aux services linguistiques dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation ;

IV

Questions touchant la documentation et les publications

45. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale ;

46. *Souligne également* que toutes les initiatives concernant l'évolution des méthodes de travail, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues ;

47. *Insiste* sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de continuer de s'efforcer d'assurer l'égalité absolue des six langues officielles, comme elle l'a demandé dans sa résolution 71/328, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

48. *Souligne* qu'il importe d'utiliser pleinement et de traiter également toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies dans toutes les activités du Département de l'information du Secrétariat, de manière à éliminer l'écart entre l'emploi de l'anglais et celui des cinq autres langues officielles, et prie de nouveau le

Secrétaire général de veiller à ce que le Département mette en ligne et archive tous les enregistrements officiels de déclarations publiques dans toutes les langues officielles sur le site Web de l'Organisation ;

49. *Se félicite* que le Secrétaire général ait nommé la Coordinatrice pour le multilinguisme, qui est chargée de l'application généralisée du multilinguisme au Secrétariat, et demande à tous les bureaux et départements du Secrétariat d'appuyer pleinement l'action de la Coordinatrice pour ce qui est de l'exécution des mandats relatifs au multilinguisme ;

50. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation ;

51. *Se félicite* que le Secrétaire général ait énoncé, dans son rapport sur le multilinguisme⁷, le mandat détaillé de la Coordinatrice pour le multilinguisme, comme elle-même l'avait demandé dans sa résolution 70/9 du 13 novembre 2015, rappelle de nouveau sa résolution 71/328, dans laquelle elle avait approuvé le projet de mandat, demande que les versions actualisées de ce mandat soient mises à la disposition de tous les États Membres et des entités du Secrétariat et accueille avec satisfaction les initiatives de la Coordinatrice à cet égard ;

52. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la bonne exécution du mandat de la Coordinatrice pour le multilinguisme et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

53. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences ;

54. *Souligne* que les propositions de modification de ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents ;

55. *Souligne également* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission ;

56. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés à la Cinquième Commission soient publiés dans les délais ;

57. *Note avec préoccupation* que les documents destinés à la Cinquième Commission sont régulièrement publiés en retard, rappelle le paragraphe 52 de sa résolution 72/19, et prie le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures afin d'assurer la bonne mise en œuvre dudit paragraphe, compte tenu des responsabilités de toutes les parties concernées, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport sur le plan des conférences ;

58. *Prend note avec satisfaction* des efforts faits par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour publier en temps voulu la documentation d'avant-session de la Cinquième Commission dans les six langues officielles de l'Organisation, et engage toutes les parties prenantes à les poursuivre ;

59. *Invite* les Présidents de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation ;

⁷ A/71/757.

60. *Note* que les décisions de la Cinquième Commission se trouvent facilitées lorsque le Secrétariat lui fournit en temps voulu, au moment des consultations, des informations exactes et cohérentes ;

61. *Réaffirme* que, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230, tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998 et 59/265 du 23 décembre 2004, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

62. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 2 (I) du 1^{er} février 1946, relative au règlement concernant les langues, qui dispose que toutes les résolutions et tous les autres documents importants sont communiqués dans les six langues officielles et que, sur demande d'un représentant, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues ;

63. *Rappelle* le paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222 et s'inquiète de devoir prier de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles régissant la parution simultanée des documents dans les six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires papier des documents de conférence que leur chargement dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation ;

64. *Prie* le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour que les documents paraissent en temps voulu et simultanément dans les six langues officielles ;

65. *Note* que le partage de la charge de travail, qui s'appliquait déjà aux travaux de traduction et d'édition, s'est étendue aux activités de traitement de texte, et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux centres de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

66. *Souligne* que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pour mission première de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément aux règles en vigueur, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans toutes les villes sièges, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions ;

67. *Souligne également* qu'il importe de renforcer l'application du principe de la responsabilité au Secrétariat concernant la tenue des délais d'élaboration et de soumission des documents, en faisant en sorte que les gestionnaires soient parfaitement au fait des responsabilités qui leur incombent ;

68. *Prie* le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans le contrat de mission de tous les hauts fonctionnaires le nouvel indicateur portant sur le respect des délais de soumission des documents destinés aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts, et de lui rendre compte à ce sujet dans les prochains rapports sur le respect du principe de responsabilité ;

69. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer à la section Direction exécutive et administration des chapitres pertinents des futurs projets de budget-programme, parmi les réalisations escomptées du Secrétariat, le respect des délais de

soumission des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ;

70. *Note avec satisfaction* que 96 % des documents soumis dans les délais et ne dépassant pas le nombre limite de mots ont été traités par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, au Siège, en l'espace de quatre semaines, et souligne qu'il importe que tous les centres de conférence prennent des mesures pour atteindre les objectifs fixés en la matière ;

71. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 9 de la section III de sa résolution [59/265](#), dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle doit examiner d'urgence devaient paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles ;

72. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) Un résumé ;
- b) Un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions ;
- c) Un rappel des faits utiles à connaître ;

et demande que les conclusions et recommandations figurant dans tous les documents que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux ou organes d'experts présentent aux organes délibérants, y compris le Comité des conférences, pour examen et décision, apparaissent en caractères gras ;

73. *Note avec préoccupation* que 80 % seulement des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 % fixé pour le respect des délais de soumission des rapports au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, et prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créniaux grâce à un mécanisme de suivi spécial tel que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

74. *Prend note avec satisfaction* du travail que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, présidée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, accomplit afin de faciliter la soumission des documents par les départements auteurs du Secrétariat ;

75. *Exhorte* les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de soumission et prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des mesures concrètes prises par les départements auteurs et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour que la date à laquelle les documents seront publiés soit plus prévisible et pour que le principe de responsabilité soit appliqué en ce qui concerne le respect des délais, conformément aux règles établies ;

76. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 71 de sa résolution [72/19](#), dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées pour les documents qui dépassent le nombre limite de mots ;

77. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le système officiel d'entreposage électronique des documents de l'Organisation et se félicite qu'il ait été modernisé, notamment avec le lancement d'un Sédoc de poche, et soit disponible dans les six langues officielles de l'Organisation, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine ;

78. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'efforcer de parfaire le déploiement des moyens technologiques et la mise en place des installations nécessaires aux services de conférence afin de faciliter la prise de décisions par les organes intergouvernementaux ;

79. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de s'employer, à titre prioritaire, à charger tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'Organisation, afin que les États Membres et le grand public puissent aussi consulter ces archives ;

80. *Prie en outre* le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur conservées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les principaux centres de conférence soient numérisées dans les meilleurs délais, selon qu'il conviendra ;

81. *Rappelle* le paragraphe 78 de sa résolution 72/19 et prie le Secrétaire général de confier au Département de l'information le soin de formuler une proposition en vue de la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, dans les quatre principaux centres de conférence, pour qu'elle lui soit soumise pour examen, par l'entremise du Comité de l'information, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-quatorzième session, proposition dans laquelle le Département définira ce que sont les documents anciens importants, donnera une idée de leur nombre et estimera la portée, le coût et la durée de l'opération ;

82. *Constate avec inquiétude* que, vu la fragilité et l'altérabilité de nombreux documents, des informations et des connaissances historiques risquent d'être perdues si le projet de numérisation prend autant de temps que prévu ;

83. *Prie* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs, et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du rapport demandé au paragraphe 81 ci-dessus ;

84. *Rappelle* le paragraphe 81 de sa résolution 72/19, note que d'autres organes intergouvernementaux, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, recourent de plus en plus aux enregistrements numériques, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport à ce sujet ;

85. *Souligne* que les procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance demeurent les seuls actes officiels des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies ;

86. *Rappelle* le paragraphe 83 de sa résolution 72/19, qui concerne le passage, par mesure d'économie, à l'enregistrement numérique des réunions dans les six langues officielles de l'Organisation ;

87. *Rappelle également* le paragraphe 5 de sa résolution 49/221 B du 23 décembre 1994 et souligne que la publication dans les délais des procès-verbaux de séance constitue un volet important des services fournis aux États Membres ;

V

Questions relatives aux services linguistiques

88. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'efforcer de faire en sorte que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles ;

89. *Se félicite* des mesures prises par le Secrétaire général pour continuer d'améliorer la qualité des services d'interprétation simultanée et de traduction qui sont fournis, et le prie de poursuivre ses efforts à cet égard ;

90. *Souligne* que les documents officiels de l'Organisation doivent être traduits dans toutes les langues requises et en temps voulu, dans le strict respect du règlement intérieur de chaque organe délibérant ;

91. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer, en particulier du point de vue de l'exactitude ;

92. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité ;

93. *Note* que le personnel des services linguistiques des centres de conférence est inégalement réparti du point de vue des combinaisons linguistiques et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à élaborer des politiques de recrutement, de sous-traitance et de coopération qui tiennent pleinement compte de ces déséquilibres, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

94. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

95. *Prie également* le Secrétaire général de prendre des mesures pour garantir que les six langues officielles de l'Organisation soient traitées sur un pied d'égalité et que les États Membres bénéficient de la même qualité de service, dans le plein respect des particularités de chaque langue et compte tenu du fait que les progrès informatiques ne procurent pas les mêmes avantages pour toutes les langues, notamment en remédiant aux disparités de charge de travail découlant de la structure des effectifs et des particularités de chaque langue, et de lui en rendre compte à sa soixante-quatorzième session ;

96. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles ;

97. *Prend note* du développement de systèmes de traduction automatique statistique (Tapta4UN, eLUNa) et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-quatorzième session des éléments nouveaux relatifs, notamment, au rapport coûts-avantages de ces systèmes, au maintien de la qualité et au contrôle de ceux-ci ;

98. *Rappelle* la section VII de sa résolution [69/274 A](#) du 2 avril 2015 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail et dans tout changement qui serait apporté aux dispositions logistiques, de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité ;

99. *Prie* le Secrétaire général de continuer à alimenter et à tenir à jour le portail terminologique mondial pour que le personnel de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et le grand public puissent l'utiliser, le but étant l'harmonisation de la terminologie employée dans tous les centres de conférence de l'Organisation des Nations Unies ;

100. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer d'inviter les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à envisager d'utiliser la terminologie officielle de l'Organisation et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

101. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 96 de sa résolution 72/19 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au titre de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin que chacun puisse fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service ;

102. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de réduire les taux de vacance de postes dans les services d'interprétation de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

103. *Rappelle* la section IV de sa résolution 69/274 A et prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question des conditions de travail des interprètes ;

104. *Prie* le Secrétaire général de pourvoir les postes vacants dans les services linguistiques, notamment dans les services de traduction, dans les meilleurs délais et dans le plein respect des dispositions qu'elle a prises à cet égard dans ses résolutions régissant le recrutement du personnel linguistique, et de lui en rendre compte à sa soixante-quatorzième session ;

105. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes des services linguistiques qui sont ou deviendront vacants puissent être pourvus sans retard, et de l'informer, à ses prochaines sessions, des mesures qui auront été prises à cet égard ;

106. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves, et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan à ses prochaines sessions ;

107. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que les travaux de traduction, qu'ils soient faits en interne ou à l'extérieur, soient de la plus haute qualité et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures qui auront été prises à cet égard ;

108. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions faites à l'extérieur, compte dûment tenu du principe qui veut que les fonctionnaires qui font le même travail occupent des postes de la même classe ;

109. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence, afin de garantir la qualité des traductions dans les six langues officielles de l'Organisation, et de lui faire rapport à ce sujet à ses prochaines sessions ;

110. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'information relative à l'expérience acquise par les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction faits à l'extérieur et en interne, les

enseignements qui en sont tirés et les pratiques optimales qui s'en dégagent, y compris en ce qui concerne le nombre et la classe des postes nécessaires, circule entre les centres de conférence et les commissions régionales, selon qu'il conviendra ;

111. *Note* que le Secrétaire général a arrêté des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus économique pour le traitement interne des documents et le prie de veiller à ce qu'ils soient bien utilisés dans les quatre principaux centres de conférence ;

112. *Se félicite* du fait que le Secrétaire général ait pris des mesures, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir, notamment, au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et le prie de persévérer et de redoubler d'efforts, notamment de renforcer les liens de collaboration noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins pour les six langues officielles de l'Organisation ;

113. *Note* que des mesures énergiques doivent être prises pour éviter une pénurie de candidats préjudiciable et un taux élevé de renouvellement du personnel dans les filières linguistiques, notamment pour les combinaisons de langues rares, et prie le Secrétaire général d'user des moyens voulus pour améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec des organisations qui promeuvent l'utilisation des langues officielles de l'Organisation ;

114. *Se félicite* des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et 22 universités en vue de renforcer la formation des spécialistes des langues et de faciliter ainsi le recrutement de personnel linguistique compétent, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude le nombre de mémorandums d'accord qu'il convient de conclure pour répondre aux besoins de l'Organisation ;

115. *Prie* le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, en particulier afin de remédier au sérieux déséquilibre qui existe entre les candidats qualifiés originaires d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes et ceux des autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session ;

116. *Se félicite* du bilan encourageant des stages rémunérés, qui ont permis de former de jeunes diplômés et de susciter leur intérêt pour l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de personnes qualifiées possédant des combinaisons de langues essentielles pour la relève, et invite le Secrétaire général à poursuivre cette initiative ;

117. *Note* que le « projet africain » vise à mettre en place, dans des centres d'excellence établis sur le continent africain, des programmes universitaires de troisième cycle ayant pour objet de former des traducteurs, des interprètes de conférence et des interprètes de proximité, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce projet ;

118. *Note également* qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes dans les principaux centres de conférence, en particulier à New York et à Nairobi, pour éviter que les moyens dont le Secrétariat dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore ;

119. *Accueille avec satisfaction* l'action menée par le Secrétaire général pour faire mieux connaître à tous les États Membres et au grand public les possibilités

d'emploi dans les services de conférence, notamment grâce à une utilisation accrue des médias sociaux ;

120. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général sur le projet pilote de délocalisation à Vienne de traducteurs du Service français de traduction à New York et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-quatorzième session des renseignements à jour sur la question, notamment sur la qualité des services, les coûts et avantages, le partage de la charge de travail et les enseignements tirés de l'expérience ;

121. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et de renforcer ses initiatives de formation et de reconstitution de la réserve de personnel linguistique de l'Organisation, notamment le programme de collaboration avec les universités, afin que l'Organisation dispose de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction ;

122. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à se tenir en relation avec les missions permanentes afin de cerner les possibilités de collaboration avec les universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues du monde entier, pour que l'Organisation continue de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles ;

123. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à étoffer et à améliorer la liste des universités avec lesquelles des mémorandums d'accord sont conclus afin qu'elle comprenne si possible des universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues de toutes les régions ;

124. *Prie* le Secrétaire général de s'abstenir d'apporter quelque modification de fond que ce soit aux textes négociés des projets de résolution et des résolutions adoptées, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-quatorzième session.

Annexe II

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2019

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUÉ	Programme des Nations Unies pour l'environnement

UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
ER	Établissement de rapports
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2019

(Au 25 juin 2018)

	Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2019)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a			Fréquence
1.	Comité d'état-major	Charte		4 janvier puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
2.	UNICEF – Conseil d'administration	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	8 janvier (1 réunion)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Une réunion par an
3.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	8 janvier (1 réunion)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
4.	Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingtième session	14 janvier-1 ^{er} février	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
5.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session d'hiver	14 janvier-12 avril ^e	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
6.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	Cent quarante-cinquième réunion	15 janvier	Nairobi	– ^f	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an
7.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Réunion d'organisation	16 janvier	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
8.	Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	21-25 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
9.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-deuxième session	21 janvier-1 ^{er} février	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
10.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	21-30 janvier et 8 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
11.	Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolutions 37/99 K et 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session	23-25 janvier	New York (À confirmer)	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
12. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-troisième session	28 janvier-1 ^{er} février	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
13. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolutions 15/23, 23/7 et 32/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-quatrième session	28 janvier-1 ^{er} février	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
14. Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session	28 janvier-15 mars ^h (À confirmer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
15. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Première partie	28 janvier-5 avril ^e	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
16. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-deuxième session	4-8 février	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
17. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Cent vingt-quatrième session	4-8 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
18. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	4-8 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
19. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	5-8 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
20. Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Cinquante-septième session	6-15 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
21. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 et 35/7 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-deuxième session	11-15 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
22.	CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-septième session	11-15 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
23.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration	Résolution 40/131 de l'Assemblée générale	Trente-deuxième session	11-15 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
24.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique	Résolutions 1472 A (XIV) et 69/85 et décision 70/518 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	11-22 février	Vienne	87 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
25.	Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale	Session de fond	11 février-8 mars	New York	151 G	I (AArCEFR)	T	–	
26.	ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	12-13 février	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
27.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications soumises en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^c	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-troisième session	12-15 février	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouverts, par an
28.	Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	14 février	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
29.	Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-septième session	18-22 février	Genève	25 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
30.	Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-deuxième session	18-22 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
31. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	18 février-8 mars	Genève	23 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
32. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Quarante-cinquième session	20-22 février	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
33. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Première partie	21 février et 20 mars	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁱ	
34. PAM-Conseil d'administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	25 février-1 ^{er} mars	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
35. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33 , 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	25 février-8 mars (À confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
36. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Quarantième session	25 février-22 mars ^e	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines
37. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	Deux cent quarante et unième réunion	Février	New York	11–12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
38. Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme	Résolution 1994/54 de la Commission des droits de l'homme	Trente-deuxième réunion annuelle	4-6 mars	Genève	92 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
39. Commission de statistique	Résolution 1999/8 du Conseil économique et social	Cinquantième session	5-8 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
40. Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Vingt et unième session	11-15 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
41. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	11-15 mars	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an
42. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	11-15 mars	Genève	4 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
43. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	Cent vingt-cinquième session	11-15 mars	Genève	9 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
44. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12 et 36/6 du Conseil des droits de l'homme	Cent dix-septième session	11-15 mars	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an
45. PNUE – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Résolutions 2997 (XXVII), 42/185, 53/242, 67/251 et 71/231 de l'Assemblée générale, décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et décision 1/2 et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Quatrième session	11-15 mars	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^g	Une session chaque année impaire
46. Comité des disparitions forcées ^c	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Seizième session	11-22 mars ^e	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
47. Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante-troisième session	11-22 mars ^e	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
48. Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Première réunion ordinaire	12 mars	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
49. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixante-deuxième session	18-22 mars ^e	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
50. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-huitième session	18-29 mars ^e	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
51. Comité des droits de l'homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	Cent vingt-cinquième session	18 mars-11 avril ^e	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
52. Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud ^b	Résolutions 71/244 et 71/318 de l'Assemblée générale		20-22 mars ^e	Buenos Aires	195 G	I (AArCEFR)	T		
53. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 9/14 et 36/23 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-quatrième session	25-29 mars	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
54. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro, petites et moyennes entreprises)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-deuxième session	25-29 mars	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
55. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Résolution 72/249 de l'Assemblée générale	Deuxième session	25 mars-5 avril	New York		I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions entre 2018 et 2020
56. Comité des droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt et unième session	26 mars-18 avril	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
57. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Réunion du mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 8/2 de la Conférence des Parties	Première session (À confirmer)	27-29 mars	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant ^c							
58. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Première partie de la reprise de la session	Mars (4 semaines) ^e	New York	193 G	I (AArCEFR)	T SR
59. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	Cent quarante-sixième réunion	Mars ^e	Nairobi	— ^f	I (AArCEFR)	— ER ^g Quatre réunions par an
60. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième réunion	Mars ^e	Nairobi	— ^j	I (AArCEFR)	— ER ^g Quatre réunions par an
61. CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session de la Commission Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	Mars/avril ^{e, k}	Marrakech (Maroc)	54 G	I (AArF)	T — Une session par an
62. Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	1 ^{er} -5 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T — Une session par an
63. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-quatrième session	1 ^{er} -5 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T — Deux sessions par an
64. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 33/4 du Conseil des droits de l'homme	Trente-sixième session	1 ^{er} -5 avril	Genève	5 E	I (AArER)	T — Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
65. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	1 ^{er} -5 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T — Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
66. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session	1 ^{er} -5 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
67. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique	Résolutions 1472 (XIV) et 69/85 et décision 70/518 de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	1 ^{er} -12 avril	Vienne	87 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
68. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Dix-huitième session	8-11 avril	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, chacune d'une durée de quatre jours ouvrés
69. Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social	Dix-huitième session	8-12 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
70. ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	8-12 avril	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	ER ^g	Une session tous les deux ans
71. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session	8-12 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
72. Comité spécial du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme	Onzième session	8-19 avril	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
73. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^c	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trentième session	8-19 avril	Genève	14 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
74. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session annuelle	8-29 avril ^k	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
75.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Deuxième réunion ordinaire	9 avril	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
76.	CEE	Résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social	Soixante-huitième session	9-10 avril	Genève	56 G	I (AFR)	T	–	Une session tous les deux ans
77.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum de la jeunesse	9-10 avril (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)			
78.	Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24	Forum des partenariats	11 avril (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)			
79.	Conseil économique et social	Résolution 2013/24 du Conseil économique et social	Réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale	12 avril (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
80.	Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur les armes à feu ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale	Septième session	15-17 avril (À confirmer)	Vienne	115 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an
81.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED	15-18 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an (5 jours ou 10 séances, y compris les 2 séances de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED)
82.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolution 1991/42 de la Commission des droits de l'homme et résolution 24/7 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-quatrième session	15-24 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2019)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
83. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46 , 65/204 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-sixième session	15 avril-10 mai ^k	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
84. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	18 avril	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
85. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Quarante-sixième session	22-24 avril	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
86. Comité des droits des personnes handicapées – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Onzième session	22-26 avril ^k	Genève	6 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an
87. Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Dix-huitième session	22 avril-3 mai ^k (À confirmer)	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
88. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-huitième session	22 avril-10 mai ^k	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
89. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session d'organisation	24 avril (une réunion)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	
90. Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable	24-25 avril	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (2 jours)
91. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Quarante-huitième session	29 avril-1 ^{er} mai	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
92. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques	Résolution 71/44 de l'Assemblée générale	Deuxième session	29 avril-3 mai (À confirmer)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions en 2019

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
	et les modifications à y apporter							
93. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	Résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social	Trente et unième session	29 avril-3 mai	New York	80 E	I (AArCEFR)	T –	Une session tous les deux ans
94. Comité de l'information	Résolution 33/115 C de l'Assemblée générale	Quarante et unième session	29 avril-10 mai	New York	115 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
95. Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 ^{b, c}	Résolution 2373 (XXII) de l'Assemblée générale et décision de la Conférence d'examen de 2000, vol. I [NPT/CONF.2000/28 (Parts I and II)], première partie	Troisième session	29 avril-10 mai (À confirmer)	New York	190 G	I (AArCEFR)	T SR	Trois sessions du Comité préparatoire doivent se tenir au cours des années précédant la conférence d'examen
96. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter	Résolution 71/44 de l'Assemblée générale	Première session	Avril ^k	Genève	20 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions en 2019
97. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avril ^k (À confirmer)	À déterminer	26 ST	I (AF)	T –	Deux sessions par an
98. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^b	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Quatre-vingt-sixième session	Avril/mai ^{k, l}	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T SR	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés par an
99. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Avril/mai ^{k, l} (1 réunion)	New York	12 E	–	– –	Deux sessions d'une séance chacune par an
100. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d)	Session de fond, réunion de coordination et de gestion	2 et 3 mai (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T SR	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
101. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement	Résolution 1998/72 de la Commission des droits de l'homme, décision 1998/269 du Conseil économique et social, résolution 41/128 de l'Assemblée générale et résolutions 9/3 et 24/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	6-10 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	Une session par an
102. Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Quatorzième session	6-10 mai (À confirmer)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an de 2017 à 2030
103. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-troisième session	6 et 17 mai	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
104. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Cent vingt-cinquième session	6 et 17 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T –	Deux ou trois sessions par an
105. Commission du droit international	Résolution 174 (II) de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session, première partie	6 mai-14 juin ^d	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T SR	Une session par an
106. Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingt-deuxième session	13-17 mai	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
107. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales	Résolutions 21/19 et 26/26 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	13-17 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
108. CNUDCI – Groupe de travail VI (Sûretés)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-cinquième session	13-17 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T –	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
109. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	16-24 mai et 4 juin ^l	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
110. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/1 du Conseil économique et social	Vingt-huitième session	20-24 mai ^l	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
111. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-unième session	20 mai-7 juin ^l	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
112. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Deuxième partie	20 mai-5 juillet ^l	Genève	65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
113. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session de printemps	20 mai-19 juillet ^l	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
114. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a)	Session de fond, débat consacré aux activités opérationnelles de développement	21-23 mai (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
115. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe chargé de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Dixième session	27-29 mai	Vienne	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
116. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer le contenu d'un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des sociétés militaires et des sociétés de sécurité privées	Résolution 36/11 du Conseil des droits de l'homme	Deuxième session	27-31 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
117. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties	Treizième réunion	29 et 30 mai	Vienne	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
118. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b)	Session de fond, débat consacré aux affaires humanitaires	29-31 mai (À confirmer)	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
119. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 4/2 de la Conférence des États parties	Huitième session	30 et 31 mai	Vienne	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
120. CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-quinzième session	Mai ⁱ	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
121. Assemblée générale – Cinquième Commission	Charte	Deuxième partie de la reprise de la session	Mai ⁱ (4 semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
122. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	Deux cent quarante et unième réunion	Mai ⁱ	New York	11–12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
123. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 65/119 de l'Assemblée générale	Séminaire régional consacré à l'examen de la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	Mai ⁱ (3 jours)	Région des Caraïbes	29 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
124. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	3-7 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
125. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12 et	Cent dix-huitième session	3-7 juin	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
disparitions forcées ou involontaires	36/6 du Conseil des droits de l'homme							
126. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolutions 15/23, 23/7 et 32/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-cinquième session	3-7 juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
127. Comité des contributions	Résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale	Soixante-dix-neuvième session	3-21 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
128. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	3-28 juin	New York	34 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
129. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-troisième session	10-14 juin	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T –	Trois sessions par an
130. États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ^c	Résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième réunion	10-14 juin (À confirmer)	New York	168 G	I (AArCEFR)	T –	Une ou deux sessions par an
131. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale	Soixante-sixième session	10-14 juin	Vienne	27 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an
132. PAM-Conseil d'administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	10-14 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T –	Trois sessions par an
133. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106 et 70/247, par. 53, de l'Assemblée générale et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Douzième session	11-13 juin	New York	174 G	I (AArCEFR)	T SR	
134. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	11-14 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b –	Trois sessions par an
135. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Résolutions 1472 A (XIV) et 69/85 et décision 70/518 de l'Assemblée générale	Soixante-deuxième session	12-21 juin (À confirmer)	Vienne	87 G	I (AArCEFR)	T –	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
136. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	17-21 juin	Genève	25 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
137. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-quatrième session	17-21 juin	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
138. CCNUCC – Réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^c	Résolution 48/189 de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session	17-27 juin	Bonn (Allemagne)	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
139. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Reprise de la session	17-28 juin	New York	29 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁱ	
140. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	18-20 juin	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
141. États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ^c	Résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale	Vingt-huitième réunion	21 juin	New York	178 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
142. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale		24 juin	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
143. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	24-26 juin	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouverts, par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
des communications soumises en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^c							
144. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe	Résolutions 1990/30, 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social	Treizième réunion	24-28 juin (À confirmer)	Vienne ou une autre capitale de la région	56 G	I (AEFR)	T – Une session tous les deux ans
145. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	Cent vingt-sixième session	24-28 juin	Genève	9 E	I (AEF) ^d	T – Trois sessions par an
146. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 et 35/7 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-troisième session	24-28 juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T – Trois sessions par an
147. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ^c	Résolutions 46/111, 49/178 et 57/202 de l'Assemblée générale	Trente et unième session	24-28 juin	Genève	8 E	I (AEF) ^d	T – Une session par an
148. Réunions des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail du Conseil des droits de l'homme	Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de la Commission des droits de l'homme	Vingt-sixième session	24-28 juin	Genève	À déterminer	I (AEF)	T – Une session par an
149. CNUCED – Conseil du commerce et du développement	Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED	Soixante-sixième session	24 juin-5 juillet	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T – Une session par an
150. Tribunal d'appel des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale	Session d'été de 2019	24 juin-5 juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T –

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
151. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Quarante et unième session	24 juin-12 juillet	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines
152. États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ^c	Résolution 65/209 de l'Assemblée générale	Cinquième réunion	25 juin	New York	56 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
153. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolutions 37/99 K et 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	26-28 juin	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
154. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-treizième session	27 juin-19 juillet	Genève	23 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
155. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d)	Session de fond, réunion de coordination et de gestion	Juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
156. Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud	Résolutions 33/134, 58/220 et 71/318 de l'Assemblée générale	Vingtième session	Juin	New York	195 G	I (AArCEFR)			Une session tous les deux ans
157. États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^c	Résolution 57/218 de l'Assemblée générale	Neuvième réunion	Juin	New York	51 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
158. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	Cent quarante-septième réunion	Juin	Nairobi	– ^f	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an
159. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-treizième réunion	Juin	Nairobi	– ^j	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an
160. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuares	Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX		Juin	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
161. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	1 ^{er} -5 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
162. Comité des droits de l'homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	Cent vingt-sixième session	1 ^{er} -26 juillet	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
163. Commission du droit international	Résolution 174 (II) de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session, deuxième partie	1 ^{er} juillet-9 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
164. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 e)	Session de fond, débat consacré à l'intégration	8 juillet (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
165. Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Trente-septième session	8-10 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
166. Séminaire de droit international de Genève	Résolution 49/51 de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	8-26 juillet	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
167. CNUDCI	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	8-26 juillet (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
168. Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale	Sixième session	9-15 juillet	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
169. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale	Dix-huitième session	10-12 juillet	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
170. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	Résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme	Douzième session	15-19 juillet	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
171. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et	Résolutions 7/21 et 33/4 du Conseil des droits de l'homme	Trente-septième session	15-19 juillet	New York	5 E	I (AArER)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
	d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes								(mandat prorogé jusqu'en 2019)
172. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 c)	Session de fond, débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, et l'examen ministériel annuel	16-18 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
173. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Quarante-septième session	17-19 juillet	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
174. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	22-26 juillet	Genève	4 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
175. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	22-26 juillet (À confirmer)	New York	33 E	I (AF)	T	–	Une session par an
176. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	22 juillet-9 août	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
177. Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Cinquantième session	22 juillet- 6 septembre ^h (À confirmer)	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
178. Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Soixante-treizième session ordinaire	23-24 juillet	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
179. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d)	Session de fond, réunion de coordination et de gestion	24-25 juillet (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
180. Conseil économique et social	Charte et résolution 68/1 de l'Assemblée générale, par. 10	Session d'organisation	26 juillet (À confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
181. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-neuvième session	29 juillet-9 août	À déterminer	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
182. Comité spécial de l'océan Indien	Résolutions 2992 (XXVII) et 72/21 de l'Assemblée générale	Session de 2019	Juillet	New York	43 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
183. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter	Résolution 71/44 de l'Assemblée générale	Troisième session	Juillet	Genève	20 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions en 2019
184. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	Deux cent quarante-deuxième réunion	Juillet	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
185. Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	Résolutions 65/182 et 72/144 de l'Assemblée générale	Dixième session	Juillet	New York	193 G	I (AArCEFR) ^m			Une session par an
186. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Juillet (1 réunion)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session par an
187. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-troisième session	5-9 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
188. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-dix-neuvième session	5-29 août (À confirmer)	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
189. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Troisième partie	5 août-20 septembre		65 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
190. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ⁿ	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Neuvième session	7-9 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
191. Comité des droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Vingt-deuxième session	13 août-6 septembre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
192. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Résolution 72/249 de l'Assemblée générale	Troisième session	19-30 août	New York		I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions entre 2018 et 2020
193. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolution 1991/42 de la Commission des droits de l'homme et résolution 24/7 du Conseil des droits de l'homme	Quatre-vingt-cinquième session	26-30 août	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2019)
194. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-cinquième session	26-30 août	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
195. Assemblée générale	Résolution 72/51 de l'Assemblée générale	Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée visant à célébrer et à promouvoir la Journée internationale contre les essais nucléaires	29 août	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	
196. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe chargé de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Première partie de la reprise de la dixième session	2-4 septembre	Vienne	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
197. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement	Soixante-dix-huitième session	2-4 septembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
198. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^c	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente et unième session	2-11 septembre	Genève	14 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
199. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	3-6 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
200. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session de fond	3-9 septembre	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
201. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session d'automne	3 septembre-13 décembre ^{a, p, q}	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
202. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la Conférence des États parties	Dixième réunion	5-6 septembre	Vienne	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
203. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	9-10 septembre	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
204. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 2/6 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Douzième session	9-11 septembre (À confirmer)	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
205. Comité des droits des personnes handicapées – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Douzième session	9-13 septembre	Genève	6 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an
206. États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ^{b, c}	Résolution 64/36 de l'Assemblée générale	Réunion des États parties	9-13 septembre	À déterminer	59 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
207. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25 , 47/112 , 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-deuxième session	9-27 septembre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
208. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Quarante-deuxième session	9-27 septembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an pour une durée totale d'au moins 10 semaines
209. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la coopération internationale ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 3/2 et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Dixième session	11-13 septembre (À confirmer)	Vienne	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
210. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	11-13 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
211. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-quatrième session	16-20 septembre (À confirmer)	Beyrouth ou une autre capitale de la région	23 G	I (AER)	T	–	Une session par an
212. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-sixième session	16 septembre-4 octobre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
213. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 1	Soixante-quatorzième session	17 septembre-décembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR ^r	
214. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session	23-27 septembre (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
215. Assemblée générale	Résolutions 69/58 et 70/34 de l'Assemblée générale	Célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	26 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	–		Une réunion par an
216. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25 , 47/112 , 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-quatrième session	30 septembre-4 octobre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
217. CNUDCI – Groupe de travail I (Micro, petites et moyennes entreprises)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-troisième session	30 septembre-4 octobre (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
218. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la CNUCED, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Onzième session	30 septembre-4 octobre	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
219. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 2	Débat général, soixante-quatorzième session	30 septembre-9 octobre ^o	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/SR ^r	
220. Comité des disparitions forcées ^c	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Dix-septième session	30 septembre-11 octobre	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
221. Assemblée générale	Résolutions 57/250 et 69/313 de l'Assemblée générale	Septième dialogue de haut niveau sur le financement du développement	Septembre (2 ou 3 jours)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les quatre ans
222. Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	Résolution 72/217 de l'Assemblée générale	Examen de haut niveau des progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Orientations de Samoa	Septembre	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	
223. Réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil	Résolutions 66/288, 67/290 et 70/1 de l'Assemblée générale		Septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)			Une session tous les quatre ans
224. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	Cent quarante-huitième réunion	Septembre	Nairobi	— ^f	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an
225. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-quatorzième réunion	Septembre	Nairobi	— ^j	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
226. États parties à la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Résolution 39/46 A de l'Assemblée générale	Dix-septième session	1 ^{er} octobre	Genève	161 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
227. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	Résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	3 octobre (À confirmer)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
228. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la traite des personnes ^c	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des Parties	Neuvième session	7-9 octobre ^o (À confirmer)	Vienne	173 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an
229. Conseil des droits de l'homme – Forum intersessions sur les droits économiques, sociaux et culturels (forum social)	Résolution 6/13 du Conseil des droits de l'homme	Onzième session	7-9 octobre ^o	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
230. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Vingt-neuvième réunion	7-11 octobre ^o (À confirmer)	Santiago ou une autre capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
231. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	7-11 octobre ^o (À confirmer)	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an
232. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail d'avant-session sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	Cent vingt-septième session	7-11 octobre ^o	Genève	9 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
233. HCR – Comité exécutif	Résolutions 1166 (XII), 66/134 et 69/153 de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	7-11 octobre ^o	Genève	101 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
234. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Cinquantième session	7-11 octobre ^o	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
235. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ^c	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale	Sixième session	9-11 octobre ^o (À confirmer)	Vienne	146 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
236. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolutions 15/23, 23/7 et 32/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-sixième session	14-18 octobre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
237. CNUDCI – Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	14-18 octobre (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
238. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme, décision 2002/270 du Conseil économique et social et résolution 1/5 du Conseil des droits de l'homme	Dix-septième session	14-25 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
239. Comité des droits de l'homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	Cent vingt-septième session	14 octobre-1 ^{er} novembre ^p	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
240. Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, et résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Cinquante et unième session ^s	14 octobre-29 novembre ^{p, q}	New York	21 E	–	–	–	Trois sessions par an
241. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième session	15-18 octobre (À confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an, chacune d'une durée de quatre jours ouvrés

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
242. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail des communications soumises en vertu du Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^c	Résolutions 55/70 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Quarante-cinquième session	16-18 octobre	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions, soit 10 jours ouvrés, par an
243. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique	Résolution 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante-troisième réunion	21-24 octobre (À confirmer)	Bangkok ou une autre capitale de la région	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
244. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme	Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Cinquième session	21-25 octobre	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
245. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	21 octobre- 15 novembre ^{p, q}	Genève	23 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
246. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Quarante-neuvième session	28-30 octobre ^p (À confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
247. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	Cent vingt-sixième session	28 octobre- 15 novembre ^{p, q, o}	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
248. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d’experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trente-sixième session	30 octobre-1 ^{er} novembre	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
249. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	Octobre ^t (À confirmer)	New York	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
250. Assemblée générale – Première Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	Octobre-novembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV ^p	
251. Assemblée générale – Quatrième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	Octobre-novembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
252. Assemblée générale – Deuxième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	Octobre-novembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
253. Assemblée générale – Sixième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	Octobre-novembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
254. Assemblée générale – Troisième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	Octobre-novembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
255. Assemblée générale – Cinquième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l’Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	Octobre-décembre ^{o, p, q}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
256. Sous-Comité d’experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-sixième session	2-11 novembre	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
257. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe chargé de l’examen de l’application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l’Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Deuxième partie de la reprise de la dixième session	4-8 novembre (À confirmer)	Émirats arabes unis	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
258. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail d’experts sur les personnes d’ascendance africaine	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l’homme et résolutions 9/14 et 36/23 du Conseil des droits de l’homme	Vingt-cinquième session	4-8 novembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
259. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire	Résolution 1991/42 de la Commission des droits de l’homme et résolution 24/7 du Conseil des droits de l’homme	Quatre-vingt-sixième session	4-8 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu’en 2019)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
260. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12 et 36/6 du Conseil des droits de l'homme	Cent dix-neuvième session	4-13 novembre	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an
261. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décision 1/103 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Trente-quatrième session	4-15 novembre ^g	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
262. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Article 10 du Protocole corrigé et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Douzième Conférence des Hautes Parties contractantes	11 et 12 novembre (À confirmer)	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
263. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Vingt-neuvième réunion	11-15 novembre ^g (À confirmer)	Addis-Abeba ou une autre capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
264. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 et 35/7 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-quatrième session	11-15 novembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
265. CCNUCC – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^c	Résolution 48/189 de l'Assemblée générale	Vingt-cinquième session	11-22 novembre ^g	Bonn (Allemagne)	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
266. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46, 65/204 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	11 novembre-11 décembre ^g	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
267. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Paragraphe 1 de l'article 13 du Protocole modifié et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Vingt et unième conférence annuelle	13 novembre (À confirmer)	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
268. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Réunion des Hautes Parties contractantes	14 et 15 novembre (À confirmer)	Genève	114 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
269. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement	Quatre-vingtième session	18-20 novembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
270. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-neuvième session	18-22 novembre	Genève	25 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
271. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail d'avant-session ^c	Résolutions 45/124 , 47/94 , 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	18-22 novembre	Genève	4 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
272. CNUDCI – Groupe de travail VI (Sûretés)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Trente-sixième session	18-22 novembre (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
273. CNUCED – Commission de l’investissement, des entreprises et du développement	Section B de la partie IV de l’Accord d’Accra adopté à la douzième session de la CNUCED, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Onzième session	18-22 novembre	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
274. PAM-Conseil d’administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l’Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	18-22 novembre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
275. Conseil des droits de l’homme – Forum sur les entreprises et les droits de l’homme	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l’homme	Huitième session	25-27 novembre (À confirmer)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
276. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur l’utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l’homme et d’empêcher l’exercice du droit des peuples à disposer d’eux-mêmes	Résolutions 7/21 et 33/4 du Conseil des droits de l’homme	Trente-huitième session	25-29 novembre	Genève	5 E	I (AArER)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu’en 2019)
277. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 2205 (XXI) de l’Assemblée générale	Cinquante-neuvième session	25-29 novembre (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
278. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d’esclavage – Conseil d’administration	Résolution 46/122 de l’Assemblée générale	Vingt-quatrième session	25-29 novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
279. Comité pour l’élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l’Assemblée générale	Centième session	25 novembre-13 décembre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
280. Conseil des droits de l’homme – Forum sur les questions relatives aux minorités	Résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l’homme	Douzième session	28-29 novembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
281. Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 32/40 B, 33/28, 72/11 et 72/13 de l’Assemblée générale	Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	29 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
282. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	Deux cent quarante-troisième réunion	Novembre ^g	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
283. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^b	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Quatre-vingt-septième session	Novembre ^g	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	–	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés par an
284. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement	Résolution 32/197 de l'Assemblée générale		Novembre ^g	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
285. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Novembre ^g (1 réunion)	New York	12 E	–	–	–	Deux sessions d'une séance chacune par an
286. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Résolution 55/75 de l'Assemblée générale	Conférence pour les annonces de contributions	2 décembre (À confirmer)	Genève	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
287. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement	Soixante-dix-neuvième session	2-4 décembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
288. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c}	Décision prise par les États parties à la septième Conférence d'examen et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale	Session annuelle	2-6 décembre (À confirmer)	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
289. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	2-6 décembre (À confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
290. Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence	Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale	Soixantième session ordinaire	9 et 10 décembre ^f	New York	9 E	I (ACF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
internationale de l'énergie atomique									
291. Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Quarante-neuvième session extraordinaire	10 décembre'	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
292. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Quarante-huitième session	11-13 décembre'	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
293. Sous-comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Trente-huitième session	11-13 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
294. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixante-deuxième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la vingt-huitième session)	12 décembre	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
295. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la vingt-huitième session	13 décembre	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
296. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixante-deuxième session	13 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
297. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale	Huitième session	16-20 décembre (À confirmer)	Émirats arabes unis	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
298. Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ^b	Résolution 72/232 de l'Assemblée générale	Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024	Décembre	À déterminer	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
299. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale et décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	Cent quarante-neuvième réunion	Décembre	Nairobi	— ^g	I (AArCEFR) – ER ^h	Quatre réunions par an
300. ONU-Habitat – Comité des représentants permanents	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième réunion	Décembre	Nairobi	— ⁱ	I (AArCEFR) – ER ^h	Quatre réunions par an
301. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR) T –	Selon les besoins
302. Comité des relations avec le pays hôte	Résolutions 2819 (XXVI) et 72/124 de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR) T –	Selon les besoins
303. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR) T SR	Selon les besoins
304. Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR) T SR ⁱ	Selon les besoins
305. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR) T –	Selon les besoins
306. Conseil des droits de l'homme	Résolutions 60/251 et 62/238 de l'Assemblée générale et décision 3/104 du Conseil des droits de l'homme	Réunions d'organisation, réunions intersessions et sessions extraordinaires	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR) T SR ⁱ	Selon les besoins
307. Commission de consolidation de la paix	Résolution 60/180 de l'Assemblée générale et https://undocs.org/fr/A/RES/1645(2005) résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	31 G	I (AArCEFR) T SR	Selon les besoins
308. Conseil de sécurité	Charte		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR) T PV	Selon les besoins
309. Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	S/2002/207		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR) T –	Selon les besoins
310. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution	Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR) T SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste									
311. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
312. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	Résolution 1521 (2003) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
313. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
314. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
315. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	Résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
316. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
317. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
318. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
319. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
320. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
321. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
322. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine	Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
323. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
324. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015)	Résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
325. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017)	Résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
326. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée	Résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
327. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
328. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
329. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
330. Groupe de travail plénier sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies	S/PRST/2001/3		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
331. Conseil de sécurité – Comité d'experts	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
332. Conseil de sécurité – Comité pour les réunions hors Siège du Conseil	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
333. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux Membres	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
334. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies ^b	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
335. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	151 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
336. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction)	Charte		Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Selon les besoins
337. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (À concurrence de 30 réunions)	Genève	– ^u	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
338. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (À concurrence de 18 réunions)	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)
339. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (À concurrence de 30 réunions)	Genève	– ^u	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
340. CNUCED – séminaires et groupes d'études	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (À concurrence de 20 réunions)	Genève	— ^u	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)
341. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
342. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
343. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 72/11 et 72/13 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
344. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 72/11 et 72/13 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
345. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 72/11 et 72/13 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
346. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B, 33/28, 72/11 et 72/13 de l'Assemblée générale	Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
347. CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
348. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	À déterminer	New York	36 G/36 G/36 G/41 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
349. Assemblée générale	Résolution 72/139 de l'Assemblée générale	Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle	À déterminer	New York		I (AArCEFR)	T	–	
350. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	Résolution 72/250 de l'Assemblée générale	Deuxième session	À déterminer (Deux semaines)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	En tout 3 sessions de deux semaines en 2018 et 2019
351. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	Résolution 72/250 de l'Assemblée générale	Troisième session	À déterminer (Deux semaines)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	En tout 3 sessions de deux semaines en 2018 et 2019
352. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	Résolution 72/250 de l'Assemblée générale	Réunion consultative informelle intersessions à participation non limitée	À déterminer (2 jours)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session seulement en 2019
353. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le rôle de la vérification dans la progression du désarmement nucléaire	Résolution 71/67 de l'Assemblée générale	Troisième session	À déterminer (5 jours)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	En tout 3 sessions de cinq jours en 2018 et 2019
354. Assemblée générale	Résolutions 63/225, 66/172, 67/219, 71/1 et 71/237 de l'Assemblée générale	Troisième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement	À déterminer (premier semestre de 2019)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les quatre ans
355. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ^v	Résolution 49/143 et décisions 49/496 et 50/488 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
356. Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes ^v	Résolution 47/120 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
357. Réunions régionales préparatoires au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolutions 46/152, 56/119 et 70/174 de l'Assemblée générale et résolutions 1992/24 et 1993/32 du Conseil économique et social	Réunion régionale préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Amérique latine et Caraïbes)	À déterminer (3 jours)	CEPALC ou une capitale de la région	46 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les cinq ans
358. Réunions régionales préparatoires au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolutions 46/152, 56/119 et 70/174 de l'Assemblée générale et résolutions 1992/24 et 1993/32 du Conseil économique et social	Réunion régionale préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Asie et Pacifique)	À déterminer (3 jours)	CESAP ou une capitale de la région	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
359. Réunions régionales préparatoires au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolutions 46/152, 56/119 et 70/174 de l'Assemblée générale et résolutions 1992/24 et 1993/32 du Conseil économique et social	Réunion régionale préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Asie occidentale)	À déterminer (3 jours)	CESAO ou une capitale de la région	18 G	I (AAr)	T	–	Une session tous les cinq ans
360. Réunions régionales préparatoires au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolutions 46/152, 56/119 et 70/174 de l'Assemblée générale et résolutions 1992/24 et 1993/32 du Conseil économique et social	Réunion régionale préparatoire au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Afrique)	À déterminer (3 jours)	CEA ou une capitale de la région	54 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les cinq ans
361. Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques	Paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention, résolution 71/34 de l'Assemblée générale et APLC/CONF/2014/4, par. 31	Quatrième session	À déterminer	À déterminer	156 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
(biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c}								
362. États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ^{b, c}	Résolution 72/31 de l'Assemblée générale	Première réunion	À déterminer	New York	À déterminer	I (AArCEFR) (À confirmer)	T	
363. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires ^c	Résolution 66/201 de l'Assemblée générale	Quatorzième session	À déterminer	À déterminer	185 G	I (AArCEFR)	T	– Une session tous les deux ans
364. CNUCED – réunions d'experts	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et section A de la première partie du Mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence, tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012		À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	– Jusqu'à huit réunions de trois jours chacune par an
365. PNUE – Sous-Comité annuel du Comité des représentants permanents	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE	Sixième session	À déterminer	Nairobi	–	–	–	ER ^g Une session par an
366. PNUE – Comité des représentants permanents à composition non limitée	Décision 27/2 du Conseil d'administration du PNUE et résolution 2/22 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement	Quatrième session	À déterminer	Nairobi	193 G	I (AArCEFR)	T	ER ^g Une session chaque année impaire
367. UNITAR – Conseil d'administration ^b	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	– Une session par an
368. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	– Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
369. Tribunal d'appel des Nations Unies	Résolutions 61/261 , 62/228 , 63/253 , 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Nairobi	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
370. Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire	Résolutions 67/39 , 68/32 , 71/71 et 72/251 et décision 72/556 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	À déterminer (2 réunions)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	SR	
371. Conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire	Résolutions 67/39 , 68/32 , 71/71 et 72/251 et décision 72/556 de l'Assemblée générale	Session de fond	À déterminer	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session seulement
372. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale		À déterminer (1 journée)	À déterminer	27 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
373. UNU – Conseil	Résolutions 3081 (XXVIII) et 68/236 de l'Assemblée générale		À déterminer (1 semaine)	Tokyo	12 E	I (AF)	T	–	Une session par an

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^c Organe conventionnel.

^d En application du paragraphe 30 de la résolution [68/268](#) de l'Assemblée générale, pour les travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, l'interprétation sera assurée dans un maximum de trois langues de travail officielles, une quatrième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.

^e En application du paragraphe 5 de la résolution [72/19](#) de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où le Novruz est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 21 mars 2019.

^f Conformément au paragraphe h) de la décision [19/32](#) du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de la Commission européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

^g L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des services de secrétariat technique des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.

^h Les réunions qui doivent se tenir du 4 au 8 février, du 4 au 8 mars, du 29 juillet au 2 août et du 13 au 16 août 2019 peuvent bénéficier de services de conférence.

ⁱ Pour les séances plénières uniquement.

^j Conformément aux dispositions de la résolution [19/1](#) du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents est ouvert aux représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées qui sont accréditées auprès d'ONU-Habitat.

^k En application du paragraphe 4 de la résolution [56/242](#) de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, à savoir le 26 avril 2019.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau A)

- ^l En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 20 mai 2019.
- ^m Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2010 à la création du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».
- ⁿ Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2011 à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, des services d'interprétation ne peuvent être fournis que « sous réserve des disponibilités ».
- ^o En application du paragraphe 5 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège et des autres lieux d'affectation où Yom Kippour est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions ce jour-là, à savoir le 9 octobre 2019.
- ^p En application du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 28 octobre 2019.
- ^q En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurpurab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de cette fête, qui devrait tomber le 11 novembre 2019.
- ^r Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et de sa Première Commission.
- ^s La cinquante et unième session se tiendra en dehors des locaux du Siège et aucun service de conférence ne sera assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.
- ^t Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.
- ^u Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).
- ^v Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session

Organe	Mandat	Réunion ou session	Dates (2019)	Lieu de réunion	Membres	Services à assurer ^a		Fréquence
1. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ^b	Résolution 71/323 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
2. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	Résolutions 54/33 et 71/257 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T –	
3. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité ^b	Résolution 48/26 et décision 71/553 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –	
4. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolutions 2443 (XXIII) et 72/84 de l'Assemblée générale		À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T PV ^c	
5. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	Résolutions 3349 (XXIX) et 72/118 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T –	
6. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolutions 2656 (XXV) et 72/82 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T –	

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Des services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^c En cas d'audition seulement.

C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2019

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. OACI – Comité	216 ^e session	14 janvier-1 ^{er} février	Montréal (Canada)
2. OMS – Conseil exécutif	144 ^e session	21-26 janvier	Genève
3. FIDA – Conseil des gouverneurs	Quarante-deuxième session	13-14 février	Rome
4. OACI – Conseil	216 ^e session	18 février-15 mars	Montréal (Canada)
5. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Commission juridique et technique	Février-mars	Kingston
6. AIEA – Conseil des gouverneurs		4 mars (À confirmer)	Vienne
7. BIT – Conseil d'administration et ses commissions	335 ^e session	14-28 mars	Genève
8. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Cinquante-deuxième session	25 mars-5 avril (À confirmer)	Vienne
9. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-dixième session	Mars	La Haye
10. UPU – Conseil d'exploitation postale		2-6 avril	Berne
11. FAO – Conseil	161 ^e session	8-12 avril (À confirmer)	Rome
12. UPU – Conseil d'administration		9-13 avril	Berne
13. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions de printemps	12-14 avril	Washington
14. FIDA – Conseil d'administration	126 ^e session	15 et 16 avril	Rome
15. OACI – Comité	217 ^e session	15 avril-3 mai	Montréal (Canada)
16. UNESCO – Conseil exécutif	207 ^e session	Avril	Paris
17. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	32 ^e session	Avril/mai	La Haye

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
18. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Cinquante-deuxième session	7-10 mai	Vienne
19. ONUDI – Comité des programmes et des budgets	Trente-cinquième session	14-16 mai (À confirmer)	Vienne
20. OMS – Assemblée mondiale de la Santé	Soixante-douzième session	20-25 mai	Genève
21. OACI – Conseil	217 ^e session	21 mai-21 juin	Montréal (Canada)
22. OMS – Conseil exécutif	145 ^e session	27 et 28 mai	Genève
23. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d'experts	Cinquante-cinquième session	27-29 mai (À confirmer)	Vienne
24. OMM – Congrès météorologique mondial	Dix-huitième session	5-14 juin	Genève
25. AIEA – Conseil des gouverneurs		10 juin (À confirmer)	Vienne
26. UIT – Conseil	Session de 2019	10-20 juin	Genève
27. OIT – Conférence générale	108 ^e session	10-21 juin	Genève
28. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Cinquante-deuxième session	17 et 18 juin	Vienne
29. OMM – Conseil exécutif	Soixante et onzième session	17-19 juin	Genève
30. OMT – Conseil exécutif	110 ^e session	19-21 juin	Azerbaïdjan
31. BIT – Conseil d'administration et ses commissions	336 ^e session	22 juin	Genève
32. FAO – Conférence	Quarante et unième session	22-29 juin (À confirmer)	Rome
33. ONUDI – Conseil du développement industriel	Quarante-septième session	25-27 juin (À confirmer)	Vienne
34. FAO – Conseil	162 ^e session	1 ^{er} juillet (À confirmer)	Rome
35. OMI – Conseil	122 ^e session	15-19 juillet (À confirmer)	Londres

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
36. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-onzième session	Juillet	La Haye
37. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Vingt-cinquième session	Juillet-août	Kingston
38. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations/réunions d'experts	Cinquante-troisième session	26 août-6 septembre (À confirmer)	Vienne
39. AIEA – Conseil des gouverneurs		9 septembre (À confirmer)	Vienne
40. FIDA – Conseil d'administration	127 ^e session	11 et 12 septembre	Rome
41. AIEA – Conférence générale	Soixante-troisième session	16-20 septembre (À confirmer)	Vienne
42. AIEA – Conseil des gouverneurs		23 septembre (À confirmer)	Vienne
43. OMPI – Assemblées des États membres		30 septembre-9 octobre (À confirmer)	Genève
44. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	33 ^e session	Septembre	La Haye
45. Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	Onzième session	Septembre	Vienne/New York
46. Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Cinquante-troisième session	1 ^{er} -4 octobre	Vienne
47. OMT – Assemblée générale	Vingt-troisième session	7-12 octobre (À confirmer)	Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)
48. OACI – Comité	218 ^e session	15-25 octobre	Montréal (Canada)
49. Assemblées annuelles des conseils des gouverneurs du Groupe de la Banque mondiale et du FMI	Réunions d'automne	18 octobre	Washington
50. UPU – Conseil d'exploitation postale		18-22 octobre	Berne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
51. BIT – Conseil d’administration et ses commissions	337 ^e session	24 octobre- 7 novembre	Genève
52. UPU – Conseil d’administration		25-29 octobre	Berne
53. Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations/réunions d’experts	Cinquante-sixième session	28-30 octobre (À confirmer)	Vienne
54. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-douzième session	Octobre	La Haye
55. UNESCO – Conseil exécutif	208 ^e session	Octobre	Paris
56. OMT – Conseil exécutif	111 ^e session	Octobre	Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)
57. OMT – Conseil exécutif	112 ^e session	Octobre	Saint-Petersbourg (Fédération de Russie)
58. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de l’assistance et de la coopération techniques		18 novembre (À confirmer)	Vienne
59. OACI – Conseil	218 ^e session	18-29 novembre	Montréal (Canada)
60. AIEA – Conseil des gouverneurs		21 novembre (À confirmer)	Vienne
61. Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires	Cinquante-troisième session	25-27 novembre	Vienne
62. Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques	Vingt-quatrième session	25-29 novembre	La Haye
63. OMI – Assemblée	Trente et unième session	25 novembre- 5 décembre (À confirmer)	Londres
64. UNESCO – Conseil exécutif	209 ^e session	Novembre	Paris
65. UNESCO – Conférence générale	Quarante et unième session	Novembre	Paris



18-15327* (F) 121018

121018

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2019)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
66. FAO – Conseil	163 ^e session	2-6 décembre (À confirmer)	Rome
67. ONUDI – Conférence générale	Dix-huitième session	2-6 décembre (À confirmer)	Vienne
68. OMI – Conseil	123 ^e session	6 décembre (À confirmer)	Londres
69. FIDA – Conseil d’administration	128 ^e session	11 et 12 décembre	Rome
70. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale	Dix-huitième session	Décembre	La Haye